

# Les DRH des collectivités relativisent l'ampleur de l'absentéisme dans la territoriale

1 FÉVR. 2017, PAR BASTIEN SCORDIA

© Valinco/SIPA

Les premiers chiffres du tableau de bord réalisé par l'Association des directeurs des ressources humaines des grandes collectivités révèlent que le taux d'absentéisme dans la fonction publique territoriale atteignait 7,85 % en 2015. Des chiffres moins élevés que les estimations récentes **et qui imputent, à 30 %, la responsabilité de cet absentéisme à la pénibilité des conditions de travail.**

La lutte contre l'absentéisme étant au cœur des débats sur la gestion des fonctionnaires territoriaux, les DRH des grandes collectivités ont décidé de sortir du bois et de fournir leurs propres indicateurs. Selon les premiers résultats d'une enquête réalisée par l'Association des directeurs des ressources humaines des grandes collectivités (ADRHGCT), dévoilés mercredi 1<sup>er</sup> février, le taux moyen d'absentéisme dans la fonction publique territoriale était de 7,85 % en 2015 et imputable à hauteur de 30 % à la pénibilité des conditions de travail. C'est-à-dire qu'une collectivité de 100 agents a en moyenne constaté l'absence de près de 8 d'entre eux dans l'année.

Comme le souligne le président de l'association, Johan Theuret, ce taux est "*significativement inférieur*" à celui calculé par le courtier en assurance Sofaxis, à savoir 9,3 % pour cette même année 2015.

## Congé maternité écarté

Cet écart s'explique en grande partie par les modalités de collecte des informations et les indicateurs utilisés pour le calcul de ce taux d'absentéisme. Alors que l'étude de Sofaxis regroupait un échantillon de 367 895 agents affiliés à la Caisse nationale des retraites des agents des collectivités locales, **le benchmark de l'association des DRH a été réalisé grâce aux remontées de 119 collectivités.**

Représentant plus de 263 000 agents, soit 14 % des fonctionnaires territoriaux, "*ces collectivités ont saisi leurs données 2015 sur la plate-forme Web que nous avons développée avec la start-up Havasu, spécialiste de la gestion des données sociales, qui a su créer un outil fiable de saisie en ligne, une première dans la territoriale*", précise Johan Theuret, par ailleurs directeur adjoint

chargé des ressources humaines et du dialogue social à la ville de Clermont-Ferrand.

Le taux d'absentéisme calculé par les DRH territoriaux repose également sur un périmètre "compressible", à savoir les phénomènes sur lesquels les responsables sont censés agir (maladie ordinaire, congés longue maladie, accident de travail, maladie professionnelle). *"Ce taux est donc logiquement dépourvu des congés maternité, lesquels sont souvent curieusement intégrés dans les benchmarks absentéisme"*, pointe Johan Theuret. Tel fut en effet le cas de Sofaxis dans son panorama des absences pour raisons de santé.

### Un taux élevé dans les communes

À en croire les résultats de l'ADRHGCT, toutes les collectivités et filières ne sont pas logées à la même enseigne. *L'absentéisme touche, en effet, davantage les communes (8,5 %) et "surtout" les centres communaux d'action sociale (les CCAS, 10,4 %) que les conseils départementaux et les établissements publics de coopération intercommunale, ces derniers ayant un taux respectif d'absentéisme de l'ordre de 6,6 % en 2015.*

L'ampleur de l'absentéisme dans les communes et les CCAS dégrade implicitement les indicateurs des filières technique, sociale et médico-sociale, ajoute l'étude. Fortement représentées au sein des structures communales, celles-ci atteignent des taux proches de 9 % (8,9 % pour la filière technique et 9,3 % pour la filière sociale). Un taux bien inférieur à celui des filières sportive (4,7 %) ou administrative (6,2 %). *"Or ces métiers, majoritairement occupés par des agents de catégorie C, sont caractérisés par des problématiques de pénibilité et d'usure professionnelle"*, affirme l'étude, tout en précisant que l'absentéisme est lui aussi *"plus élevé"* dans la catégorie C (9,3 % contre 4,9 % pour la B et 3,7 % pour la A).

### Prévention mise en cause

Autre enseignement majeur de l'étude des DRH des grandes collectivités : près du tiers des absences constatées en 2015 dans la territoriale concerneraient des causes liées aux problématiques de prévention. Les accidents de travail, les arrêts pour maladie professionnelle ou les congés de longue durée, *"sur lesquels les collectivités ont un pouvoir d'action direct"*, représentent à eux seuls 30 % du volume total des absences, précise l'association.

*"Ce résultat nous conforte dans le discours que nous tenons, affirme Johan Theuret. La lutte contre l'absentéisme n'a de sens que si on met en place des dispositifs de prévention, notamment en agissant sur les maladies professionnelles. Les collectivités sont très en retard sur les politiques d'amélioration des conditions de travail"*.

Forte de ce tableau de bord et de ces nouvelles grilles de comparaison, l'association des DRH des grandes collectivités ne compte pas s'arrêter en si bon chemin. Une deuxième campagne de recueil de données doit être lancée à la mi-

février et ce, dans l'objectif d'atteindre une représentation statistique de 25 % des effectifs de la fonction territoriale, sur un total de 1,9 million d'agents.